

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Burkina Faso

Unité ~ Progrès ~ Justice



**[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)
Téléphone : 50 32 49 87
Fax : 50 33 20 01**

EMISSION DE BONS DU TRESOR

NOTE D'INFORMATION

février 2014

TABLE DES MATIERES

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION.....	4
I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION.....	4
I.3. SOUSCRIPTION DES BONS	5
I.4. REMBOURSEMENT	6
I.5. FISCALITE	6
I.6. AVANTAGES	6
II.1. Missions et attributions.....	8
II.2. Organisation	9
III.2.1 Les Structures d'appui:.....	9
III.2.2 Les Directions de services.....	10
III.3.3 Les Structures Comptables	10
III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO	11
III.1 – Aperçu de la situation économique du Burkina au 30 septembre 2013.....	11
III.2 – Situation Monétaire et taux d'intérêt	11
III.3. Etat de la convergence au 30 septembre 2013	13
IV – LES PERSPECTIVES 2013-2017	14
IV.1 Cadre macroéconomique à moyen terme.....	14
IV.2.PERSPECTIVE DE CONVERGENCE.....	16
ANNEXES	18
MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES	1
LISTE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO	3
SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION	4

0- ATTESTATION DE L'EMETTEUR

« Nous soussigné, **Moumounou GNANKAMBARY** , Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente note d'information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

**Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**

Moumounou GNANKAMBARY
Chevalier de l'Ordre National

I- PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché monétaire comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès plusieurs émissions de bons du Trésor et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor public et de l'animation permanente du marché, le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre en janvier 2014 des bons du Trésor pour un montant de **vingt (20) milliards de F CFA** conformément au calendrier d'émission proposé à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

L'organisation matérielle de l'émission des titres publics qui constitue la quarante quatrième (44^{ème}) du genre est assurée par la BCEAO conformément au règlement N°06/2001/CM/UEMOA du 06 juillet 2001.

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

- But de l'émission** : La présente émission de bons du Trésor négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de cette Union en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public du Burkina Faso.
- Emetteur** : Etat du Burkina Faso à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances.
- Réseau de placement** : Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA.

I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

- Désignation** : bons du Trésor.
- Forme des bons** : bons dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO.
- Dénomination** : C 60045131 BTA TRESBF TXMLT juin 2014
- Volume d'émission** : 20 milliards de F CFA.
- Valeur nominale unitaire** : 1 million de F CFA.
- Durée** : 91 jours
- Echéance** : 11 juin 2014.

- Souscription** : le montant de la souscription par souscripteur ne peut dépasser 12 milliards de F CFA, soit 60% du montant de l'adjudication.
- Liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2001/CM/UEMOA du 06 juillet 2001.
- Organisation matérielle** : la Banque Centrale assure l'organisation matérielle de l'émission.
- Rendement** : la rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons.
L'adjudication se fait à taux multiples ou à taux demandés.
Les soumissionnaires retenus sont rémunérés au taux de leur soumission.
- Garantie** : les bons du Trésor sont garantis par l'Etat du Burkina Faso.
- Date et heure de clôture** : Mercredi 12 mars 2014 à 10 h 30 minutes Temps Universel.
- Date de dépouillement des offres** : Mercredi 12 mars 2014.
- Date de valeur des bons** : Jeudi 13 mars 2014

I.3. SOUSCRIPTION DES BONS

La souscription primaire des bons du Trésor est ouverte aux banques, aux établissements financiers, agissant pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle ainsi qu'aux organismes financiers sous-régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale.

- Période de souscription** : du jeudi 27 février au mercredi 12 mars 2014 à 10 h 30 minutes Temps Universel.
- Lieu de souscription des investisseurs non bancaires** : auprès des banques et des établissements financiers de l'UEMOA.

Dépôt des soumissions

: les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le mercredi 12 mars 2014 au plus tard à 10 h 30 minutes Temps Universel.

I.4. REMBOURSEMENT

Le remboursement du capital interviendra le jeudi 12 juin 2014, soit le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons.

I.5. FISCALITE

Les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts.

I.6. AVANTAGES

Les bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives. La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons ;
- b) **la fiscalité** : les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts ;
- c) **la liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso ;
- e) **la pondération dans les risques bancaires** : les bons du Trésor sont pondérés à 0 % dans les risques bancaires ;
- f) **la diversification du patrimoine** : les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres ;
- g) **la couverture des engagements d'assurance** : les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances. Le Trésor Public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2012-457/MEF/SG/DGTCP du 31 décembre 2012.

II.1. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national. A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique ;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

II.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction générale, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

II.2.1 la Direction générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

II.2.2 Les Structures d'appui:

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

II.2.3 Les Structures Centrales

- les directions de service

- l'Agent Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);
- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions diplomatiques et Consulaires (TMDC).

II.2.4 les structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

III.1 – Aperçu de la situation économique du Burkina au 30 septembre 2013

L'activité économique du Burkina Faso devrait rester vigoureuse en 2013. Le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 6,8% en 2013 contre 9,0% en 2012. Cette performance serait imputable à l'ensemble des trois secteurs. En volume, le Produit intérieur brut (PIB) s'établirait à 4 109,9 milliards de francs CFA en 2013 et en valeur à 5 815,4 milliards de francs CFA.

En 2013, tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance du PIB. Le secteur tertiaire (y compris DTI et SIFIM) contribuerait à hauteur de 3,8 points de pourcentage, le secteur primaire pour 1,6 points et le secteur secondaire pour 1,4 point.

L'inflation en moyenne annuelle s'est située à 2,4% en août 2013 contre 4,1% en août 2012. Ce niveau de l'inflation résulte essentiellement, du renchérissement des produits alimentaires, des boissons, des combustibles et des services de transports et de restauration.

A fin septembre 2013, le solde des opérations financières de l'Etat est ressorti excédentaire de 4,2 milliards de francs CFA contre un déficit de 33,7 milliards de francs CFA à la même période en 2012. Hors dons, le solde global a été déficitaire de 243,9 milliards de francs CFA à fin septembre 2013 contre 185,6 milliards de francs CFA une année plutôt.

L'encours de la dette publique s'est établi à 1 640,7 milliards de FCFA à fin septembre 2013, en hausse de 2,9% par rapport à fin décembre 2012.

Les échanges extérieurs du Burkina Faso en 2013 seraient marqués par le repli des cours de l'or et la hausse du prix du baril de pétrole brut. Ces deux facteurs entraîneraient une dégradation de la balance courante. Toutefois, ces effets négatifs seraient atténués par la bonne orientation des cours mondiaux du coton, du compte de capital et du compte financier. Parallèlement, en matière de gestion des ressources provenant des exportations, les actions de sensibilisation des banques et des opérateurs économiques ainsi que celles de suivi du rapatriement des recettes d'exportation ont été renforcées au cours de l'année 2013.

III.2 – Situation Monétaire et taux d'intérêt

L'évolution de la situation monétaire du Burkina Faso a été caractérisée, entre fin septembre 2012 et fin septembre 2013, par une progression de la masse monétaire de 11,7%, sous l'impulsion du crédit intérieur (+300,3 milliards de F CFA, soit +28,0%), les avoirs extérieurs nets s'étant contractés de 161,0 milliards de F CFA au cours de la même période.

Les Avoirs extérieurs nets (AEN) se sont établis à 532,8 milliards de F CFA à fin septembre 2013, en décélération de 23,2% par rapport à fin septembre 2012. Cette baisse est imputable aussi bien à l'Institut d'émission (-78,0 milliards de F CFA) qu'aux banques (-82,9 milliards de F CFA).

Le crédit intérieur est ressorti à 1 373,3 milliards de F CFA à fin septembre 2013 contre 1 073,0 milliards de F CFA à fin septembre 2012, en hausse de 28,0%. Cette évolution résulte de la progression de 24,9% des crédits à l'économie, la Position nette du gouvernement (PNG) s'étant, par contre, détériorée de 29,9 milliards de F CFA au cours de la période sous revue.

Les crédits à l'économie sont ressortis à 1 357,3 milliards de F CFA à fin septembre 2013, soit une expansion de 24,9% en glissement annuel.

La PNG s'est détériorée de 29,9 milliards de F CFA, en passant de -13,9 milliards de F CFA à fin septembre 2012 à +16,0 milliards de F CFA à fin septembre 2013.

Suivant l'évolution résultant de ses contreparties, la masse monétaire est ressortie à 1 811,1 milliards de F CFA à fin septembre 2013, enregistrant ainsi une amplification de 190,0 milliards de F CFA (+11,7%) par rapport à fin septembre 2012. Cette expansion est imputable aux dépôts (+228,2 milliards de F CFA), la circulation fiduciaire s'étant, au contraire, décélérée de 24,0% au cours de la même période.

Au cours de la dernière semaine du mois de septembre 2013, l'appel d'offres d'injection de liquidités (date de valeur : 24 septembre 2013), à maturité d'une semaine, réalisé par la BCEAO, a enregistré des demandes d'avances d'un montant de 740,4 milliards de FCFA, totalement satisfaites, pour un montant maximum de 750,0 milliards de FCFA mis en adjudication. Ce montant adjudgé est en progression de 77,4 milliards de FCFA (+11,7%) par rapport à celui de 663,0 milliards de FCFA injecté à la dernière semaine de juin 2013.

Le taux marginal est ressorti à 2,5075% et le taux moyen pondéré à 2,5858% pour la dernière injection de liquidité au mois de septembre 2013 contre respectivement 2,7500% et 3,7975% pour celle de juin 2013. Cette opération de la dernière semaine du mois de septembre 2013 a enregistré la participation de six (06) banques du Burkina Faso, avec un montant global adjudgé de 148,5 milliards de FCFA, contre sept (07) banques pour un total de 151,5 milliards de FCFA à la fin du mois de juin 2013.

S'agissant du compartiment des injections de liquidités à vingt-huit (28) jours, date de valeur le 17 septembre 2013, les soumissions se sont élevées à 486,3 milliards de FCFA, satisfaites à hauteur de 475,0 milliards de FCFA, montant mis en adjudication. Par rapport au mois de juin 2013, les apports de liquidités du même genre se sont accrus de 25,0 milliards de FCFA (+5,6%). Les participants du Burkina Faso à cette opération, au nombre de trois (03) banques, ont bénéficié globalement de 74,3 milliards de FCFA, contre un montant de 73,5 milliards de FCFA mobilisés au mois de juin 2013 pour trois (03) banques. Pour ce compartiment, le taux marginal est ressorti à 2,5180 et le taux moyen pondéré à 2,6185% au mois de septembre 2013, contre respectivement 2,7801% et 2,8422% en juin 2013.

Le taux moyen mensuel du marché monétaire a varié au cours du troisième trimestre 2013, se fixant en juillet 2013 à 2,7518% et pour les mois de août et septembre 2013 respectivement à 2,7550% et 2,6380.

Les taux directeurs de la BCEAO ont été revus à la baisse de 25 points de base au cours du troisième trimestre 2013, sur décision prise le 4 septembre 2013 par le Comité de Politique Monétaire (CPM) lors de sa réunion ordinaire. Ainsi, à compter du 16 septembre 2013, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal (taux de pension) sont fixés respectivement à 2,50% et 3,50% contre des taux respectifs antérieurs de 2,75% et 3,75% en vigueur depuis le 16 mars 2013.

S'agissant des conditions de banque et sur la base des informations issues de l'enquête de la BCEAO, le volume des crédits octroyés au cours du premier mois du troisième trimestre de l'année 2013 s'est situé à 106,5 milliards de FCFA, contre 95,9 milliards de FCFA en juin 2013. Le taux moyen global appliqué à ces crédits s'est établi à 8,56% en juillet 2013.

III.3. Etat de la convergence au 30 septembre 2013

Les données infra-annuelles à fin septembre 2013 montrent une amélioration du profil de convergence comparativement à la même période en 2012. En effet, les trois premiers trimestres de l'année ont été caractérisés par un bon recouvrement des recettes propres notamment les recettes fiscales.

Le solde budgétaire de base est ressorti négatif en s'établissant à -23,1 milliards de francs CFA contre -37,1 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente. A fin septembre 2013, la situation de convergence est la suivante :

3.1 CRITERES DE PREMIER RANG

- **le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB nominal (norme ≥ 0)** : à fin septembre 2013, le solde budgétaire de base est ressorti négatif en se situant à -23,1 milliards de francs CFA contre 37,1 milliards de francs CFA à la même période en 2012. Corrigé, ce critère s'est établi à 88,0 milliards de francs CFA contre 54,6 milliards de francs CFA à fin septembre 2012. Ce solde corrigé serait positif à fin 2013 en s'établissant à 0,9 milliards de francs CFA contre -66,3 milliards de FCFA en 2012. Une mobilisation accrue des recettes propres au cours des trois (03) derniers mois de l'année et une maîtrise des dépenses courantes garantiraient le respect de l'objectif associé à ce critère à fin 2013 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)** : à fin septembre 2013, le taux d'inflation est ressorti à 1,7% en conformité avec la norme communautaire ;
- **les arriérés de paiements** : à fin septembre 2013, le Burkina Faso a pu faire face à ses engagements sans accumuler d'arriérés ;
- **le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)** : Ce ratio est ressorti à 28,2% à fin septembre 2013 contre 29,1% à fin décembre 2012. La norme communautaire devrait être respectée à fin 2013.

3.2 CRITERES DE SECOND RANG

- **le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)** : à fin septembre 2013, ce ratio s'est établi à 34,3% contre 36,9% à la même période en 2012. Corrigé, ce ratio est passé de 33,1% à fin septembre 2012 à 30,2% à fin septembre 2013 ;
- **le ratio des dépenses d'investissement financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales (norme $\geq 20\%$)** : à fin septembre 2013, ce ratio s'est situé à 36,4% contre 34,1% à la même période en 2012. Corrigé, il s'est établi à 32,1% au troisième trimestre 2013 contre 30,5% à la même période en 2012. La norme communautaire devrait être respectée à fin 2013 ;
- **le déficit extérieur courant hors dons (norme $\geq -5\%$)** : le déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal se situerait à 9,1% pour une norme communautaire de 5% maximum. Cette norme ne serait pas respectée en 2013 ;
- **le taux de pression fiscale (norme $\geq 17\%$)** : le niveau de recouvrement des recettes fiscales à fin septembre 2013 est en amélioration de 64,9 milliards de francs CFA (+9,6%) par rapport à fin septembre 2012. Les efforts devraient être poursuivis dans la mobilisation des recettes en vue d'atteindre la norme communautaire.

IV – LES PERSPECTIVES 2013-2017

IV.1 Cadre macroéconomique à moyen terme

Le cadre macroéconomique à moyen terme est soutenu par les actions inscrites dans la SCADD dont la mise en œuvre est déclinée dans le Programme d'actions du Gouvernement pour l'émergence et le développement durable (PAGEDD) qui intègre également les engagements contenus dans le programme présidentiel.

Secteur réel

Sur la période 2013-2017, les hypothèses qui sous-tendent le cadrage macroéconomique sont les suivantes :

- une bonne pluviosité ;
- une stabilité du taux de change du dollar à 500 francs CFA ;
- un maintien du cours du coton à 2 000 dollars US la tonne et celui de l'or à 1609 dollars l'once ;
- un cours moyen du pétrole à 90 dollars US le baril ;
- une poursuite et une intensification des capacités productives agricoles soutenues par la SCADD ;
- une poursuite des investissements dans les infrastructures socioéconomiques et les mines.

Ainsi, sur la période du programme, l'économie du Burkina Faso poursuivrait sa dynamique de croissance avec un taux annuel moyen de 7,5%, tiré par l'ensemble des secteurs primaire (+7,3%), secondaire (+6,5%) et tertiaire (+7,5%).

Secteur primaire

Le secteur primaire enregistrerait un rythme de croissance continue de sa valeur ajoutée sur la période 2013-2017. En effet, sa valeur ajoutée croîtrait de 5,2% en 2013 ; 6,4% en 2014 ; 6,7% en 2015 ; 8,9% en 2016 et 9,1% en 2017. Cette performance serait soutenue par la poursuite des actions gouvernementales afin d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

La part contributive du secteur primaire à la croissance du PIB serait en moyenne de 1,9 point sur la période.

Secteur secondaire

La croissance du secteur secondaire ressortirait à 6,5% en moyenne sur la période du programme. Cette croissance serait due aux activités d'égrenage de coton (+14,7%), aux industries extractives (+5,7%), aux industries manufacturières modernes (+7,0%) ainsi qu'aux BTP (+7,7%).

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire croîtrait en moyenne de 7,5% l'an sur la période 2013-2017. Cette évolution serait due aussi bien aux services marchands (+7,2%) qu'aux services non marchands (+8,0%). La croissance enregistrée au niveau des services marchands serait

portée essentiellement par le commerce (+7,6%), le service des postes et télécommunications (+7,1) ainsi que les autres services marchands (+6,8%). Ces performances annoncées dans le secteur tertiaire seraient soutenues par la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, le dynamisme du secteur des télécommunications ainsi que la tenue régulière des manifestations officielles telles que le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO), le Salon international du tourisme et de l'hôtellerie (SITHO) et la Semaine nationale de la culture (SNC).

Les prix et l'inflation

Sur la période 2013-2017, les tensions inflationnistes connaîtraient un ralentissement et la norme communautaire de l'UEMOA serait respectée sous les hypothèses suivantes :

- le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des mesures pour contenir l'inflation. Il s'agit, entre autres, de la mise en œuvre des programmes de supervision des prix des produits de grande consommation (fixation des prix, contrôle des marges bénéficiaires,...) ;
- le bon déroulement des campagnes agricoles à venir ;
- l'évolution modérée des prix des produits importés;

Sur la période sous revue, le taux d'inflation ressortirait en moyenne à 2,0%.

Finances publiques et dette publique

Les objectifs et stratégies de convergence 2013-2017 sont contenus dans la Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances (POSEF). Ce document adopté par le Conseil des Ministres le 08 juin 2011 et couvrant la période 2011-2020, définit et oriente l'action gouvernementale en matière d'économie, de finances et de planification stratégique. La POSEF dont l'objectif principal est de promouvoir une économie compétitive et moderne soutenue par des finances publiques performantes et dynamiques, repose sur deux (02) orientations stratégiques, à savoir : (i) contribuer efficacement à assurer une croissance robuste et durable et (ii) assurer une gouvernance économique et financière moderne et performante.

En effet, le MEF entend exécuter sa mission publique à travers sept (7) programmes dont six programmes opérationnels et un programme de pilotage et de soutien aux services du MEF. Ce sont :

- Programme 1 : Pilotage et soutien des services du MEF ;
- Programme 2 : Gestion macro-économique et pilotage du développement ;
- Programme 3 : Mobilisation et gestion des ressources budgétaires ;
- Programme 4 : Programmation budgétaire et gestion des dépenses ;
- Programme 5 : Gestion des comptes publics et sauvegarde des intérêts financiers et du patrimoine de l'Etat ;

- Programme 6 : Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption ;
- Programme 7: Gestion des relations économiques et financières internationales.

En matière de mobilisation des ressources

Sur la période du programme, les recettes totales et dons progresseraient en moyenne de 6,9% passant de 1 482,3 milliards de francs CFA en 2013 à 1 986,5 milliards de francs CFA en 2017. Les recettes fiscales s'établiraient à 916,7 milliards de francs CFA en 2013 pour ressortir à 1 339,9 milliards de francs CFA en 2017, soit un taux de croissance moyen de 9,5% sur la période 2013-2017.

En matière d'endettement public

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa politique en matière d'endettement public à travers l'élaboration de stratégies annuelles d'endettement public à moyen terme. Dans cette optique, il continuera à privilégier les ressources d'emprunts concessionnels et à renforcer les capacités de contrôle du Comité national de la dette publique sur les actes d'endettement public.

L'encours total de la dette publique passerait de 1 726,8 milliards de francs CFA à fin 2013 à 2 192,7 milliards de francs CFA en 2017, soit un rythme moyen annuel de 6,6% sous l'effet principalement des emprunts extérieurs. Le ratio d'endettement se situerait à 25,5% en 2017 contre 29,2% en 2013 pour un seuil de 70%.

IV.2.PERSPECTIVE DE CONVERGENCE

Le programme de convergence du Burkina Faso au titre de la période 2013-2017 est élaboré sur la base des objectifs centraux suivants :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen d'au moins 7,0% sur la période du programme ;
- réaliser un solde budgétaire de base positif ou nul à l'horizon 2013 ;
- contenir le taux d'inflation dans la norme communautaire de 3% maximum ;
- poursuivre et renforcer les efforts de mobilisation des recettes propres.

Les mesures et actions prévues dans le cadre de ce programme pluriannuel de convergence permettront d'enregistrer une croissance soutenue, réductrice de pauvreté, et d'améliorer le profil des critères de convergence décliné dans le tableau ci-dessous.

Tableau: Profil des critères de convergence sur la période 2013-2017

ANNEES	Normes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CRITERES DE PREMIER RANG								
Solde budgétaire de base /PIB nominal (en %)	Min 0%	-2,4	-3,7	-2,0	-1,7	-0,9	-1,3	-3,0
Solde budgétaire de base corrigé sur PIB nominal (en %)	Min 0%	1,3	0,6	0,5	0,7	1,3	0,8	0,2
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	Max 3%	2,8	3,6	2,2	1,1	2,2	2,3	3,6
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (en%)	Max 70%	29,3	29,4	29,2	28,1	28,0	26,8	29,4
Arriérés de paiement (en milliards):	0,0	0	0	0	0	0	0	0
- Arriérés de paiement intérieurs (en milliards)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Arriérés de paiement extérieurs (en milliards)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CRITERES DE SECOND RANG								
Masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	Max 35%	40,5	39,2	38,1	36,3	34,0	36,0	39,2
Masse salariale corrigée sur les recettes fiscales (en %)	Max 35%	33,0	31,5	33,3	31,9	30,1	32,2	33,5
Investissements publics sur ressources internes/recettes fiscales (en %)	Min 20%	40,6	46,4	44,5	44,9	44,6	45,5	38,2
Investissements publics sur ressources internes corrigés/recettes fiscales (en %)	Min 20%	33,1	37,3	38,8	39,4	39,6	40,8	32,2
Ratio déficit courant hors dons sur PIB nominal (en %)	Max 5%	-5,6	-8,5	-7,2	-6,8	-8,1	-7,7	-8,5
Taux de pression fiscale (en %)	Min 17%	14,5	15,7	15,5	15,4	15,7	15,6	15,7

ANNEXES

A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES

A.1 -DESCRIPTIF DU PRINCIPE

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandé est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de taux. Ces taux doivent être fonction des taux de rémunération de l'épargne sur le marché. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre croissant des taux d'intérêt et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

A.2 - EXEMPLE PRATIQUE

Soit l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA
Montant mis en adjudication : 25 milliards de F CFA

Soit les propositions d'offres qui se présentent de la manière suivante :

Les investisseurs	Montants proposés	Taux proposés
X souscrit pour un montant total de 13 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	6 milliards de F CFA	3,75%
	3 milliards de F CFA	4,00%
	4 milliards de F CFA	4,50%
Y souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	3 milliards de F CFA	3,25%
	4 milliards de F CFA	3,75%
	4 milliards de F CFA	4,25%
Z souscrit pour un montant total de 8 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	5 milliards de F CFA	3,80%
	2 milliards de F CFA	4,50%
	1 milliard de F CFA	5,00%

A l'adjudication, les taux proposés sont classés par ordre croissant et les résultats se présentent comme suit :

Taux proposés	Montants proposés	Souscripteurs	Cumul des offres	Observations
3,2500%	3 milliards de F CFA	Y	3 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	6 milliards de F CFA	X	9 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	4 milliards de F CFA	Y	13 milliards de F CFA	Offre retenue
3,8000%	5 milliards de F CFA	Z	18 milliards de F CFA	Offre retenue
4,0000%	3 milliards de F CFA	X	21 milliards de F CFA	Offre retenue
4,2500%	4 milliards de F CFA	Y	25 milliards de F CFA	Offre retenue
4,5000%	4 milliards de F CFA	X	29 milliards de F CFA	rejetée
4,5000%	2 milliards de F CFA	Z	31 milliards de F CFA	rejetée
5,0000%	1 milliard de F CFA	Z	32 milliards de F CFA	rejetée

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 25 milliards de F CFA sont celles effectuées à un taux variant entre 3,2500% et 4,2500% soit {25 Mds = 3 Mds (à 3,25%) + 6 Mds (à 3,7500 %) + 4 Mds (à 3,7500 %) + 5 Mds (à 3,8000 %) + 3 Mds (à 4,0000%) + 4 Mds (à 4,2500%)}

Les autres soumissions sont rejetées car le montant proposé permet d'avoir un cumul de montants supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux marginal est de 4,25000 % car c'est le taux pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication. Les taux de souscription et d'absorption ressortent respectivement à 146,67% et 68,18%, tandis que le rendement moyen pondéré est de 3,8567%.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

LISTE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

<p>BENIN</p> <p>COTONOU Avenue Jean-Paul II B.P. 325 RP Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65</p>	<p>NIGER</p> <p>NIAMEY Rue de l'Uranium B.P. 487 Téléphone : (227)72 33 30/ 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43</p>
<p>BURKINA</p> <p>OUAGADOUGOU Avenue Gamal Abdel Nasser B.P 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : BCEAO 5205 BF Téléfax : (226) 50 31 01 22</p>	<p>SENEGAL</p> <p>DAKAR Boulevard du Général de Gaulle x Angle Triangle Sud B.P. 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84 Télex : 21839 BCEAO SG Téléfax : (221) 823 57 57</p>
<p>COTE D'IVOIRE</p> <p>ABIDJAN Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601 Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40</p>	<p>TOGO</p> <p>LOME Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 221 53 84 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 221 76 02</p>
<p>MALI</p> <p>BAMAKO Boulevard du 22 octobre 1946 B.P. 206 Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06 Télex : BCEAO 2574 MJ Téléfax : (223) 222 47 86</p>	<p>GUINEE BISSAU</p> <p>BISSAU Avenue Amilcar CABRAL B.P. 38 Téléphone : (245) 21 55 48 – 21- 41 73 et 21 14 82 Télex : 289 BCGB1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21</p>

Annexe IV

**SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION
DE L'ADJUDICATION DES BONS DU TRESOR**

**DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO
POUR LE BURKINA**

AGENCE PRINCIPALE DE OUAGADOUGOU

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Contact	:	M. Noël Aimé KOBIANE
Adresse	:	01 BP 356 Ouagadougou 01
Fax	:	(226) 50 31 01 22
Tél.	:	(226) 50 31 08 00 ; 50 30 60 15/16/18 / 50 49 05 00
E-mail	:	akobiane@bceao.int

Contact	:	M. Gnignou TEBY
Adresse	:	01 BP 356 Ouagadougou 01
Fax	:	(226) 50 31 01 22
Tél.	:	(226) 50 31 08 00 ; 50 30 60 15/16/18 / 50 49 05 00
E-mail	:	gteby@bceao.int